



N° 6053-237/2022/SGPN

Koohnê (Koné), le 12 septembre 2022

COMMUNIQUÉ

La province Nord informe ses partenaires privés qu'à compter du 1^{er} octobre 2022, toutes les **factures dématérialisées hors marché devront être adressées aux adresses habituelles ET** l'adresse suivante : facture@province-nord.nc

Cette modification découle de la mise en œuvre progressive de la solution informatique qui doit permettre à la collectivité de s'engager dans la dématérialisation du traitement des factures dans un souci de modernisation et d'amélioration du délai de traitement des factures

Il est à noter qu'aucun changement ne vient altérer le fonctionnement si la transmission des factures entre dans l'un des cas ci-dessous :

- Les factures sont acheminées à l'adresse postale BP 41 – 98860 Koohnê (Koné) de la province Nord ;
- Ou les factures sont déposées directement à l'hôtel de la province Nord ;
- Ou les factures sont adressées à l'un des sites décentralisés de la collectivité : internat, centre de formation, subdivision, antenne ou CMS.

Pour plus de renseignements, la province Nord invite ses partenaires à prendre contact avec le secrétariat au 47 71 66 ou via un mail à l'adresse secgal@province-nord.nc

Pour le président de l'assemblée
de la province Nord et par délégation
Le secrétaire général de la province Nord


Billy FOREST